CAPE : ANNEXE 2

**Description du parcours en couveuse**

Annexe au CAPE détaillé ci-après liant Etamine, « l’Accompagnateur », sis 597, chemin des Millets, 42155 OUCHES, N°SIRET : 818 027 492 00011, au « Bénéficiaire » ci-dessous :

|  |
| --- |
| **Bénéficiaire** : XXXX**Projet** : XXXX**Date de signature du CAPE** : XXX**Date du terme prévue** : XXX |

Les parties ci-dessus désignées ont conjointement rédigé le présent programme d’appui afin de satisfaire aux objectifs fixés dans le CAPE correspondant à cette annexe.

L’Accompagnateur et le Référent « projet » s’engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du programme d’appui ci-après détaillé.

Le Bénéficiaire s’engage à respecter les engagements du fait de ce document, et à informer le référent ou l’accompagnateur de tout élément susceptible d’interférer sur ce point.

**PREALABLE**

L’objectif commun aux parties est une autonomisation accompagnée et rapide du Bénéficiaire, grâce à un appui personnalisé et un transfert de connaissances permettant de faire du savoir-faire existant une véritable entreprise.

**Article 1 - Parcours d’accompagnement du Bénéficiaire**

***Article 1.1 – Engagements de l’Accompagnateur***

L’Accompagnateur assure le suivi juridique, comptable, fiscal et administratif. Il assure également le service de facturation pour le compte des Bénéficiaires. Il met à disposition du Bénéficiaire un outil de gestion et de suivi comptable de son activité. Il anime le réseau des entrepreneurs à l’essai. Il met en place ou oriente le Bénéficiaire vers des ateliers collectifs ou des formations en fonction des besoins et des moyens à sa disposition. Il mobilise son réseau de partenaires ou de bénévoles pour assurer un appui technique, personnalisé et continu.

L’accompagnement du Bénéficiaire s’articule autour de deux personnes référentes :

* Le référent « projet » suit le Bénéficiaire dans son parcours de test en lien avec son projet d’activité. Il établit, évalue, adapte les objectifs du test d’activité. Il identifie, en lien avec le Bénéficiaire, les besoins en termes de formation et de montée en compétences.
* Le référent « professionnel » suit le Bénéficiaire dans l’exercice de son activité sur les aspects techniques et commerciaux. Il échange régulièrement avec le Bénéficiaire, le conseille et répond à ses sollicitations. Il est désigné sous commun accord entre l’Accompagnateur et le Bénéficiaire.

Le parcours en test est jalonné de plusieurs étapes et se compose à minima de :

* Rencontres initiales pour définir les modalités d’accueil en test d’activités et recueillir les besoins et définir les objectifs avec plusieurs interlocuteurs : référent « fil rouge » pour le projet, référent « professionnel » pour l’appui technique, le coordinateur d’Etamine pour les conditions d’accueil et le cas échéant le référent « ferme des Millets » pour les modalités d’exercice dans le lieu-test.
* Un bilan intermédiaire à mi-parcours du CAPE pour réajuster éventuellement le programme d’appui et les objectifs pédagogiques
* Un bilan à la fin du CAPE pour arrêt ou renouvellement du test.

***Article 1.2 – Engagements du Bénéficiaire dans le parcours d’accompagnement***

Le Bénéficiaire s’engage à se rendre disponible pour les entretiens fixés et fournir le travail nécessaire à la réalisation des objectifs fixés pendant et entre les rendez-vous fixés par l’Accompagnateur, les référents et les interlocuteurs dédiés.

**Article 2 - Biens foncier, immobilier et matériel mis à disposition**

***Article 2.1 – Engagements de l’Accompagnateur***

Pendant la durée effective du contrat CAPE, l’Accompagnateur met à disposition du Bénéficiaire dans les conditions prévues dans le Règlement Intérieur :

**Des terrains agricoles** dédiés :

* 2 serres froides irrigables de 320 m² et 200 m² certifié en Agriculture Biologique et exclusivement dédié à l’usage du Bénéficiaire
* Une parcelle de plein champ irrigable partagé entre les bénéficiaires de maximum 22 000 m² certifié en Agriculture Biologique

**Des bâtiments d’exploitation** partagés avec les autres bénéficiaires de la « ferme des Millets » et dédiés à:

* Le stockage, lavage et conditionnement des légumes,
* Le stockage du matériel
* L’accueil et la vente sur place
* L’administration, vestiaire et salle de repos

**Des infrastructures et matériels de production** :

* Station de pompage
* Chambre froide de stockage des légumes
* Tracteur et matériel tracté et associé
* Petits matériels de production

**Article 2.2 - Engagements du Bénéficiaire**

Le Bénéficiaire s’engage à :

* Respecter l’usage collectif du lieu-test tel que définie dans le Règlement Intérieur,
* Conduire son activité dans le respect du cahier des charges de l’Agriculture Biologique,
* Entretenir et veiller à une bonne utilisation du matériel et des infrastructures mises à disposition
* Signaler rapidement à l’Accompagnateur toute défaillance, panne, anomalie constatée sur les infrasctructures et matériels mis à disposition.

**Article 3 - Objectifs pédagogiques**

Il a été conjointement déterminé entre le Bénéficiaire, l’Accompagnateur et les Référents de définir ce jour les objectifs pédagogiques suivants :

* XXXXXXXX

Fait à le

En deux exemplaires,

Le bénéficiaire L’Accompagnateur